

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2017**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier tenue le mercredi, 24 mai 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Stéphanie B.-Gaulin et du conseiller Pierre Quirion.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux huit (8) personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

### **SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

1. Nomination à la direction générale;
2. Document regroupant les conditions de travail de la personne retenue à la direction générale : autorisation de signature;
3. Étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale de Sabrina Gagnon;
4. Projet de regroupement des Offices municipaux d'habitation de la MRC des Appalaches : recommandation municipale;
5. Stagiaire au service des travaux publics et de l'ingénierie : autorisation d'embauche;
6. Embauche d'un journalier remplaçant;
7. Embauche de préposé(e)s à la tonte de pelouse;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

17-05-149

### **NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU** le départ à la retraite annoncé par le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean-Rock Turgeon;

**ATTENDU** qu'afin de se conformer à l'article 210 du Code municipal du Québec, il y a lieu de nommer un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU** les mandats de recrutement attribués à cet effet en vertu des résolutions 17-01-005 et 17-05-136;

**ATTENDU** les recommandations émanant de la firme chargée du processus de recrutement;

**ATTENDU** que madame Renée Vachon a satisfait aux exigences de la municipalité au terme du processus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'entériner la recommandation de la firme «Raymond, Chabot, Grant, Thornton – ressources humaines» et d'informer madame Renée Vachon que sa candidature a été retenue aux fins d'occuper le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité d'Adstock et que son entrée en fonction demeure à déterminer.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-150

**DOCUMENT REGROUPANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA PERSONNE RETENUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que le conseil municipal, en vertu de la résolution portant le numéro 17-05-149, a retenu les services de Renée Vachon pour occuper le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière suite au départ du directeur général et secrétaire-trésorier en poste;

**ATTENDU** l'entente de principe intervenue entre la municipalité et Renée Vachon en ce qui concerne les conditions de travail consenties;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser conditionnellement la signature du document établissant les conditions de travail de madame Renée Vachon;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphane Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Nelson Turgeon,  
Et résolu d'autoriser monsieur le Maire Pascal Binet à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le document établissant les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière lorsque la majorité des membres du conseil auront signifié leur assentiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-151

**ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE SABRINA GAGNON**

**ATTENDU** que madame Sabrina Gagnon, propriétaire du lot 5 448 401, dépose un plan requis en fonction du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** la délivrance de permis de construction, de permis de lotissement et de certificats d'autorisation de démolition, de déplacement ou de changement d'usage d'un bâtiment principal, d'affichage, d'aménagement de terrain est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions, à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**ATTENDU** que le rapport préparé par la personne chargée de l'application du règlement précise que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet d'implantation d'une résidence isolée privilégie une intégration visuelle harmonieuse par rapport aux bâtiments existants et au paysage;

**ATTENDU** que le projet vise à conserver au maximum le couvert végétal;

**ATTENDU** que le gabarit et la hauteur du bâtiment principal ne créent pas d'incidence sur le paysage;

**ATTENDU** que l'implantation du bâtiment met en valeur le caractère naturel du site;

**ATTENDU** que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**ATTENDU** la suggestion du CCU à l'effet de recommander au conseil municipal d'accepter le plan;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accepter la demande relative au plan de lotissement présentée par madame Sabrina Gagnon, propriétaire du lot 5 448 401, en vertu de la recommandation transmise par le CCU et autorise la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- obligation de reboiser si une coupe d'arbres supplémentaire est nécessaire pour l'implantation des installations septiques. Le propriétaire devra en avvertir l'inspecteur en bâtiment et en environnement avant de procéder à la coupe;
- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-152

**PROJET DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MRC DES APPALACHES : RECOMMANDATION MUNICIPALE**

**ATTENDU** que l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines, l'Office municipal d'habitation d'Adstock, l'Office municipal d'habitation de Disraëli, l'Office municipal d'habitation d'East Broughton, l'Office municipal d'habitation de St-Jacques-de-Leeds, l'Office municipal d'habitation de St-Joseph-de-Coleraine et l'Office municipal de St-Pierre-de-Broughton ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

**ATTENDU** que ces offices ont présenté, aux conseils municipaux de leurs villes respectives, un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU** que, dans l'entente de principe intervenue entre les offices partie au regroupement, il est prévu et entendu que chaque office municipal est représenté par un (1) membre au conseil d'administration de la nouvelle entité;

**ATTENDU** que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU** qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu que le conseil de la municipalité d'Adstock recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de la MRC des Appalaches suivant les termes, la représentation et les conditions du projet d'entente de regroupement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-153

**STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE :  
AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** les nombreux travaux à réaliser durant la période estivale;

**ATTENDU** que la municipalité désire embaucher du personnel ayant des connaissances en génie civil au soutien du département des travaux publics et de l'ingénierie;

**ATTENDU** que monsieur Samuel Jacques, étudiant au baccalauréat en génie civil, a satisfait aux exigences au terme du processus de recrutement;

**ATTENDU** qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, que la municipalité peut procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pendant ses vacances académiques;

**ATTENDU** que la municipalité a prévu des sommes à ce titre à son budget 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'embaucher monsieur Samuel Jacques à titre stagiaire et de l'affecter au soutien du département des travaux publics et de l'ingénierie et de fixer son salaire horaire à 15.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-154

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER REMPLAÇANT**

**ATTENDU** les nombreux travaux à réaliser durant la période estivale et, à ce titre, la municipalité désire embaucher une (1) ressource en remplacement de Jacques Lessard, actuellement en arrêt de travail;

**ATTENDU** que le processus d'embauche n'est pas terminé;

**ATTENDU** qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, que la municipalité peut procéder à l'embauche d'une ressource pour remplacer un employé absent pour maladie, accident de travail ou toute autre absence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser le directeur général de se prévaloir de l'article 2.10 de la convention collective et d'embaucher une personne à titre de journalier afin de remplacer un employé régulier actuellement en arrêt de travail. Il est également résolu de rémunérer cette ressource à 80 % du taux de la classe d'un journalier apparaissant à la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-05-155

**EMBAUCHE DE PRÉPOSÉ(E)S À LA TONTE DE PELOUSE**

**ATTENDU** que la municipalité désire embaucher, pour la période estivale 2017, un (1) préposé par secteur attiré à la tonte de pelouse;

**ATTENDU** qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, que la municipalité peut procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour palier à un surcroît de travail ou pour un travail saisonnier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de se prévaloir de l'article 2.10 de la convention collective et d'embaucher les personnes suivantes à titre de préposé(e)s à la tonte de pelouse pour la période estivale 2017 et de les rémunérer au salaire minimum prévu par la loi :

- Madame Annick Quirion pour le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;
- Monsieur Stéphane Montpas pour le secteur Saint-Daniel;

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à embaucher, advenant le cas, un troisième préposé pour le secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les réponses ont été rendues à toutes les questions adressées au conseil.

17-05-156

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de lever la séance à 20h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon